



CIB

Conférence
Internationale
des Barreaux

La lettre de la CIB

JANVIER 2024

Quand la peine de mort s'accompagne d'actes de torture

Malgré les critiques et les recours, l'État américain de l'Alabama vient de mettre à mort un condamné par inhalation d'azote, une première mondiale dénoncée notamment par l'Organisation des Nations unies (ONU) qui compare ce mode d'exécution à une forme de « torture ». Selon un média local, le condamné « a commencé à se tordre et à se débattre pendant approximativement deux à quatre minutes, suivies d'environ cinq minutes de respiration bruyante », Il semble avoir « retenu sa respiration aussi longtemps qu'il le pouvait ».

Cette mise à mort ressemble à une noyade sous le bras d'une décision de justice. À la peine de mort s'ajoutent des actes de barbarie. Comment peut-on concevoir qu'un État puisse prétendre appliquer l'État de droit en agissant de la sorte ?

Le condamné avait vu juste : ses derniers mots ont été : « Ce soir, l'Alabama a fait faire un pas en arrière à l'humanité ».

Comme l'a dit Victor Hugo, partout où la peine de mort est prodiguée, la barbarie domine ; partout où la peine de mort est rare, la civilisation règne.

Et Lamartine d'ajouter : Eh bien ! nous disons, nous, que vous en êtes arrivés à ce point de spiritualisation et de moralisation sociale que vous devez faire le dernier, pas et supprimer la peine de mort que vous n'appliquez déjà presque plus. Du moment où, vous reconnaissez le principe de régénération morale de l'homme, et vous allez le mettre en fait dans l'organisation du système pénitentiaire, la peine de mort devient une inconséquence et une impiété.

L'État de droit repose sur le respect de la dignité de l'homme en toutes circonstances. L'État n'est pas légitime à appliquer la peine de mort, car la

peine de mort est un crime. Ce crime est d'autant plus condamnable lorsque son exécution s'accompagne d'actes de torture.

Les avocats ne peuvent que se révolter devant pareille barbarie !

**Le Président
Maître Jean-François Henrotte**

**Le Secrétaire général
Bâtonnier Bernard Vatie**

[Déclaration de la CIB sur l'application de la peine de mort par hypoxie](#)

La Tribune des Barreaux

Le barreau du Burkina Faso s'oppose à l'enlèvement de Maître Guy Hervé Kam en dehors de tout cadre légal et en violation des règles spécifiques aux avocats : [Communiqué du barreau du Burkina Faso](#).

Le barreau de Tunisie organise sa rentrée solennelle le 23 février 2024 à Tunis. Retrouvez l'invitation via le lien suivant : [Invitation et bulletin d'inscription](#).

Le barreau de Paris :

- **La Rentrée du Barreau de Paris** se tiendra cette année du 28 au 30 novembre 2024
Les candidatures au Concours d'éloquence Mario Stasi ouvriront au mois de mars.
- **Stage international du barreau de Paris**
Le barreau de Paris ouvre les candidatures de son programme phare à destination des avocats du monde le 31 janvier prochain jusqu'au 12 avril prochain. Informez-vous et candidatez : <https://www.avocatparis.org/stage-international>
Contact : stageinternational@avocatparis.org

La défense de la Défense

La CIB vous présente les actions menées auprès et en concertation avec les barreaux afin de défendre la profession et les avocats individuellement.

- **Au Tchad** : Nous nous réjouissons du retour de Maître Koude Mbainaissem dans son pays à la suite de l'obtention de garantie de l'exécutif tchadien en ce sens. Nous espérons que Me Maître Max Loalngar pourra également regagner son pays au plus vite - [Déclaration sur la situation des avocats au Tchad](#) ;
- **Au Burkina** : Nous appelons les autorités à respecter les règles relatives au procès équitables et celles qui garantissent l'indépendance de la profession d'Avocat - [Déclaration relative à Maître Guy Hervé Kam](#) ;

Bâtonnier Papa Laïty Ndiaye
Secrétaire général adjoint

Maître Xavier-Jean Keita
Secrétaire général adjoint

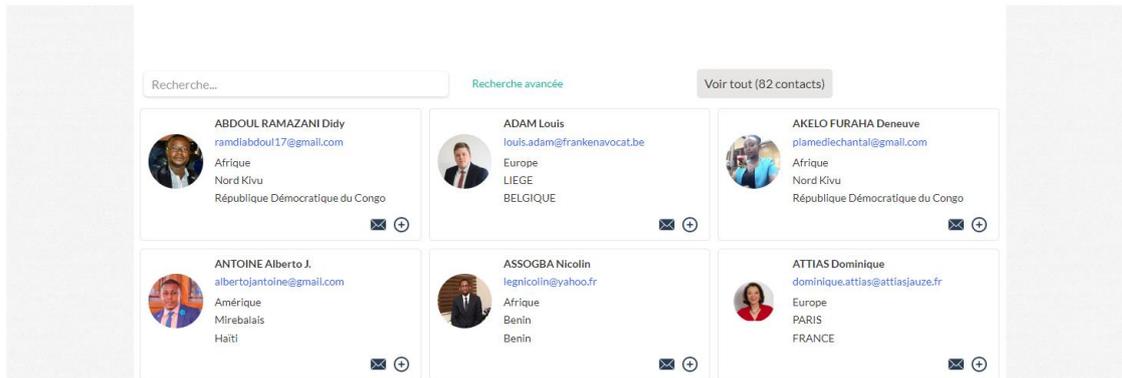
L'AGENDA DE LA CIB

L'annuaire des avocats de la CIB est en ligne !

Pour être référencé dans l'annuaire des avocats, vous pouvez adhérer à la CIB. Vous pourrez ainsi développer votre visibilité auprès des confrères francophones du monde entier et bénéficier du réseau de la CIB.

L'adhésion est dorénavant ouverte aux [avocats](#) et aux [cabinets d'avocats](#)

Pour plus d'information : [Je consulte l'annuaire](#)



Webinaire de la CIB

La CIB organise prochainement un webinaire sur le thème suivant :

L'Avocat & l'Intelligence artificielle

Lundi 12 février 2024 à 17 h 00 (Paris)

Nous avons la chance d'avoir parmi nous :

[Le Docteur Julien Coolman Hounkape](#), Enseignant-chercheur, spécialiste du droit du numérique en Afrique et de l'intelligence artificielle.

[Maître Sonia Cisse](#), Avocate associée chez Linklater où elle dirige l'équipe Technologies, Médias et Télécommunications de Paris.

[Maître Jeremy Bensoussan](#), Avocat chez Lexing - Alain Bensoussan, il dirige le département droit de l'Intelligence artificielle & Contentieux technologiques.

Pour plus d'information : **[Je consulte l'article](#)**



D'autres projets inédits sont en cours de préparation et vous en serez informés dans notre prochaine infolettre.

Restez à l'écoute !

L'ACTUALITÉ JURIDIQUE : LEFEBVRE DALLOZ ET LARCIER-INTERSENTIA

NEWSLETTER DE JANVIER

Le Moniteur belge doit être considéré comme "responsable du traitement" au sens du RGPD

Questions préjudicielles

L'article 4, paragraphe 7, du RGPD doit-il être interprété en ce sens que le journal officiel d'un État membre, qui est tenu de publier les actes et documents officiels préparés par des tiers sous leur propre responsabilité dans le respect des règles applicables, peut être qualifié de responsable du traitement des données ?

Dans l'affirmative, les obligations du responsable du traitement reposent-elles uniquement sur le journal ou peuvent-elles être partagées avec des responsables du traitement successifs tels que, en l'espèce, le notaire et le greffe du tribunal ?

Appréciation de la Cour

La Cour constate que [...]

Je consulte la suite de l'[Article sur Stradalex](#)

Partenaires stratégiques de la CIB

L'ACTUALITE DE LA CIB

La CIB était à Bruxelles

Les 18, 19 et 20 janvier derniers, la CIB a participé à la rentrée du barreau de Bruxelles où elle était représentée par son Président, Maître Jean-François Henrotte et le Président du Conseil des Sages, le Bâtonnier Yves Ochinsky.

Nous y avons retrouvé nos amis de notre conférence et du barreau belge quelques semaines après le Congrès de Liège. La CIB adresse ses remerciements au barreau de Bruxelles et plus généralement aux confrères de Belgique pour leur accueil à cette occasion et les félicite pour cet évènement ordinal de réussite.



La CIB était à la Cour de cassation

Le 30 novembre 2023, la CIB a été invitée à participer à l'atelier de jurisprudence francophone de l'AHJUCAF qui s'est tenue à la Cour de cassation à Paris dans la bibliothèque des avocats à la Cour de cassation, qui rassemblait des avocats, magistrats et universitaires venus de divers horizons. L'AHJUCAF est l'Association des Hautes Juridictions de Cassation des pays ayant en partage l'usage du Français.

La CIB remercie l'AHJUCAF de l'associer à ses travaux tant il est important que magistrats et avocats qui œuvrent ensemble, se connaissent et dialoguent entre eux.

Pour plus d'informations : [je consulte l'article](#)



LA MINUTE JUSTICE INFO

En partenariat avec [la Fondation Hironnelle](#)



Onze témoins ont déposé dans le procès d'Ousman Sonko, ancien ministre de l'Intérieur de la Gambie accusé de crimes contre l'humanité devant la justice suisse.

[Je lis l'article](#)

L'ancienne présidente de l'Instance Vérité et Dignité, soutenue par l'ONU, a réagi le 12 janvier aux dernières accusations de « falsification » du gouvernement tunisien.

Je lis l'article



LA CIB VOUS REMERCIE !



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

Copyright (C) 2023

* Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune *.
All rights reserved.*

Notre adresse mail est :

contact@cib-avocats.org

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe](#)